

sont enfuis à l'ambassade britannique dans un pays en guerre avec l'Angleterre.

L'hon. M. CANNON: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que l'honorable député a dit.

Quelques MEMBRES: Non.

L'hon. M. BENNETT: Qu'est-ce qu'il a dit?

L'hon. M. CANNON: Vu l'état d'esprit de l'honorable député, je préfère ne pas discuter la chose avec lui dans le moment. Peut-être pourrions-nous le faire plus tard.

L'hon. M. BENNETT: Tout ce que je puis dire, c'est qu'une telle remarque est en tout temps très naturelle de la part de mon honorable ami. C'est tout ce que je puis dire.

Un MEMBRE: Continuez et finissez.

L'hon. M. BENNETT: Et ce n'est pas dû à des stimulants non plus. J'allais dire, avec toute la courtoisie dont je suis capable, que jusqu'à ce que les Etats-Unis soient disposés à rendre au peuple canadien l'hommage qui lui est dû, nous ne devrions pas faire étalage de faux riche. C'est tout ce que je cherchais à dire, et je le répète. Quel est celui qui, dans une transaction commerciale, agirait comme le Gouvernement se propose d'agir dans cette affaire? Dépenseriez-vous \$500,000 pour établir une agence dans un pays étranger, lorsque ce pays n'a pas l'intention de dépenser un sou pour ériger un édifice dans votre pays? C'est là la question; elle est bien simple et n'a pas d'autre aspect. J'ai fait allusion au fait que les Etats-Unis ne possèdent pas ses ambassades; je crois que c'est feu M. Morgan qui leur a donné leur ambassade à Londres; l'ancien ambassadeur, M. Page, vivait à l'hôtel Langham, et à Paris ils louaient les locaux occupés par l'ambassade, et cependant je n'ai jamais entendu dire qu'un citoyen américain ait souffert à cause de cela. Il est possible que j'aie mal lu l'histoire, bien que j'en aie lu passablement, et je n'ai pas encore entendu dire qu'un citoyen américain ait perdu la protection de son pays parce que l'ambassade de son pays occupait des immeubles en location. C'est là la suggestion, mais je n'en trouve aucune trace.

L'hon. M. CANNON: Je n'ai rien dit de la sorte.

L'hon. M. BENNETT: Si j'ai causé une injustice à mon honorable ami, je le regrette, parce que j'ai compris qu'il avait dit que les Américains avaient cherché à se mettre en sûreté dans les ambassades britanniques et leur avaient demandé protection parce qu'eux-mêmes

[L'hon. M. Bennett.]

mes n'avaient pas de locaux convenables. Si j'ai mal compris mon honorable ami, je le regrette beaucoup; je ne l'ai pas fait avec intention.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami me paraît parler plus juste qu'il y a un instant.

L'hon. M. BENNETT: Voilà la position à cet égard. Maintenant, je fais la proposition suivante: d'abord, nous nous engageons dans une nouvelle aventure; c'est une grande entreprise que d'ériger un établissement diplomatique séparé dans la capitale du pays le plus riche du monde. Ne pourrions-nous considérer comment cela va se faire avant d'entreprendre une si grande dépense? En second lieu, ils répondent en envoyant un ministre au Canada, et ils l'envoient sans acheter pour le moment un édifice pour son usage. Nous ne possédons pas le local occupé par notre ambassade à Londres; M. Larkin possède sa résidence à 94, Lancaster Gate, qu'il a payé fort cher, et il l'a meublée et en a fait ses bureaux; nous ne possédons pas notre édifice à Paris, et nous ne possédons pas les édifices occupés par les commissaires du commerce dans les autres parties du monde. Notre pays a une dette de deux milliards et demi; nous ne pourrions pas cette année faire face à nos obligations avec les revenus du pays si nous accordions aux Chemins de fer nationaux ce qu'ils demandent. Allons-nous alors dépenser un demi-million de dollars pour ériger une résidence prétentieuse, meublée à l'avenant, dans la capitale du pays le plus riche du monde, lorsque ce pays ne se montre pas disposé à en faire autant chez nous? J'estime que nous devrions leur rendre la réciproque. Si nos voisins décident d'avoir leur propre immeuble ici même, il nous incombe d'en faire autant à Washington. Seulement, notre jeune pays ne peut légitimement engager des dépenses à cette fin, vu son appauvrissement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami m'a jeté en quelque sorte dans la perplexité lorsqu'il a déclaré que l'établissement d'une légation à Washington était conforme à une doctrine de sécession.

L'hon. M. BENNETT: C'est bien mon opinion personnelle.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne sais pas si mon honorable ami et ceux qui applaudissent à ses remarques se rappellent que ce fut le ministère Borden qui prit l'initiative de cette même légation.

L'hon. M. BENNETT: Je m'en souviens.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au temps où mon fauteuil se trouvait du côté de la gauche, j'ai entendu sir George Foster